

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 14 novembre 2017 à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette et M. Alain Jobin et M. Michaël Bernier, président.

Est également présente :

Madame Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures trente (19h30), Monsieur Michaël Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

17-11-110

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 10 octobre 2017;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 6 octobre 2017
5. **ADMINISTRATION :**
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Compte rendu réunion MRC unité hors route
7. **IMMEUBLES :**
8. **INFORMATIONS DIVERSES :**
9. **VARIA :**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

17-11-111

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017, tel que déposé.

17-11-112

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 10 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer qui ont été déposés au 10 novembre 2017.

17-11-113

FACTURES REMBOURSABLES – FORMAT ACCEPTÉ

CONSIDÉRANT que les factures doivent contenir au minimum certains renseignements permettant de justifier la demande de remboursement;

CONSIDÉRANT que sur l'avis du comptable, le comité doit statuer sur le format de factures acceptées à être remboursé dans les comptes à payer;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité;

D'exiger une facture conforme avec en-tête du fournisseur, au nom de la Régie et signé par le vendeur si manuscrite.

DE demander au directeur de présenter des factures conformes à la présente résolution pour le remboursement demandé des items retenus des comptes à payer lors de la réunion du 10 octobre 2017.

**SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC
DES MASKOUTAINS (PARTIE 9) – ENTENTE
INTERMUNICIPALE – AVIS DE RETRAIT**

- CONSIDÉRANT l'adhésion des municipalités de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains;
- CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale pour ce service est d'une durée de deux ans, est qu'elle prend fin au 31 décembre 2017;
- CONSIDÉRANT qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues ont délégué cette compétence à la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains;
- CONSIDÉRANT la substitution des municipalités de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues pour la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains pour tout ce qui concerne l'application de l'entente intermunicipale en vigueur pour le service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017;
- CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains a le personnel pour effectuer ce service de prévention;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité ;

QUE la Régie intermunicipale de protection incendie confirme son retrait à l'entente en rubrique en date du 31 décembre 2017.

LE DIRECTEUR ADJOINT, M. YVON ROY, INFORME L'ASSEMBLÉE DU SUIVI DE LA RÉUNION DE LA MRC CONCERNANT LE DOSSIER DE L'UNITÉ HORS ROUTE.

VARIA

Demande d'une rencontre avec l'avocate de la Régie concernant la possibilité d'une modification à l'entente de constitution pour la tarification aux municipalités membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS


Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

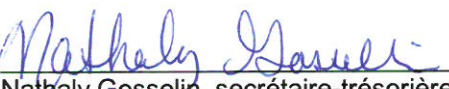
À vingt heures quarante-trois (20h43), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (13e) jour d'octobre 2017.



Michaël Bernier, président



Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière